

<b>Zeitschrift:</b>	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
<b>Herausgeber:</b>	Comité central de la Croix-Rouge
<b>Band:</b>	20 (1912)
<b>Heft:</b>	10
<b>Artikel:</b>	Les cartes postales du 1er Août
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-555889">https://doi.org/10.5169/seals-555889</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

850 francs par an, ou dans des familles 4 francs par jour, se trouve dans la même situation financière qu'une diaconesse ; les infirmières qui gagnent moins ne peuvent pas épargner pour leurs vieux jours, celles qui gagnent davantage — et nous leur en reconnaîsons le droit comme à tout autre travailleur -- peuvent venir en aide à tel membre de leur famille qui en aurait besoin, veuves, elles pourront entretenir leurs enfants, délicates de santé, elles allongeront leurs vacances, ou bien s'accorderont quelque voyage, quelque plaisir, ou augmenteront leurs épargnes.

La quotité du salaire de la garde-malade dépend tout d'abord du rapport entre l'offre et la demande ; les gages sont parfois élevés dans certaines grandes villes, parce que les infirmières sont recherchées ; ils baisseront à mesure que de nouvelles écoles se créeront. Les traitements varient aussi suivant la culture générale, les talents, les qualités de l'esprit de telle ou telle garde ; mais il est utile pour employés et employeurs de savoir quel est le salaire normal et c'est ce que nous avons cherché à établir.

Reste la question des spécialistes.

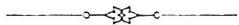
Le spécialiste est, par définition, un ouvrier qui, ayant fait un apprentissage complet, se sent un goût et des aptitudes spéciales pour une branche de sa profession, qui développe ses aptitudes dans cette branche et acquiert ainsi une virtuosité digne d'être rétribuée spécialement.

Dans ces spécialistes, nous rangeons les masseuses, les relevées, les pédicures, les manicures, etc.

Ces gardes-malades spéciales sont très utiles, mais ne devraient être tolérées que si elles ont édifié leur spécialité sur la base solide d'un apprentissage de garde-malade complet, fait dans une école.

\* \* \*

Nous ne nous attendons pas à ce que les quelques idées que nous venons de jeter rencontrent un assentiment unanime, mais nous croyons, en les énonçant, contribuer à préciser dans l'esprit du public ce qu'est la profession de garde-malade et à situer cette carrière à sa véritable place.



## Les cartes postales du 1<sup>er</sup> Août

Nous ne connaîtrons que dans quelque temps le résultat définitif de la vente des cartes postales du 1<sup>er</sup> août, mais nous sommes persuadés qu'il a été très favorable. Par l'entremise du Secrétariat général de la Croix-Rouge, à Berne, il en a été expédié aux sections de la Croix-Rouge et aux sociétés de samaritains près de 130,000 ; en outre, la Société militaire en a placé 9000.

Les samaritains et samaritaines de la ville fédérale semblent s'être donné particulièrement de la peine, puisqu'ils ont

réussi à écouter à Berne près de 39,000 exemplaires !

Nous publions ici le nombre des cartes qui ont été commandées au Secrétariat général par les associations de la Suisse romande :

Aubonne . . . . .	300
Bienne . . . . .	2000
Chaux-de-Fonds . . . . .	500
Cornaux . . . . .	300
Cressier . . . . .	150
Fontainemelon . . . . .	300
Fribourg . . . . .	5800

Genève . . . . .	5500
Haut Vallon . . . . .	300
Landeron . . . . .	50
Lausanne . . . . .	1020
Les Brenets . . . . .	100
Le Locle . . . . .	500
Montreux . . . . .	400
Morges . . . . .	300
Neuchâtel . . . . .	2400
Payerne . . . . .	1350
Rondez . . . . .	400
Sion . . . . .	1000
St-Blaise . . . . .	500
St-Imier . . . . .	600
Tavannes-Reconvilier . .	600
Val-de-Travers . . . .	1000
Vallorbe . . . . .	1600
Vevey . . . . .	3300
Yverdon . . . . .	300

Au total 30,570

cartes vendues par 26 sections de la Suisse romande.

Au sujet de la vente des cartes, nous recevons encore le communiqué suivant:

Le Comité central de la Société militaire sanitaire suisse porte à la connaissance des sections le résultat de la vente des cartes postales du 1<sup>er</sup> août.

Il a garanti la vente de 9000 cartes, soit à raison de 300 cartes par section et 700 pour le Comité central.

10 sections ont refusé ou n'ont pas pris le nombre indiqué; il est revenu au Comité central 3200 cartes.

Le Comité central constate une fois de plus que quelques sections n'ont pas facilité sa tâche, et ont cru devoir refuser les cartes; elles se sont privées d'un bénéfice sensible.

De petites sections ont prouvé qu'avec un peu de peine et de bonne volonté elles pouvaient très facilement liquider les cartes prises. Il en reste un stock qui sera à la charge des sections qui ont refusé l'envoi.

## Cycle improvisé pour le transport de blessés

Nous avons publié dans le n° 8, 1912, un cliché de l'ingénieux appareil que M. Burillon a employé lors de l'exercice de la Société militaire sanitaire, section de Genève, le 23 juin.

Il résulte de renseignements complémentaires demandés à l'inventeur, que la partie essentielle de son appareil se compose de deux roues de bicyclette. On prend alors quatre morceaux de bois d'une longueur de un mètre environ, et on fixe à leur milieu une pièce de fer destinée à tenir le moyeu de la roue. A défaut de fer on peut prendre de la tôle qu'on replie plusieurs fois sur elle-même. Chaque roue étant ainsi encadrée entre deux pièces de bois, celles-ci sont alors fixées par des traverses, destinées à maintenir l'écarte-

ment des pièces et à supporter le brancard. Cet assemblage forme en quelque sorte un chassis sur lequel il ne reste plus qu'à fixer deux pièces de bois de 2 mètres environ, qui serviront de longerons sur lesquels on tendra une cordelette qui, à son tour, sera recouverte de paille.

Le timon sera ligaturé ou fixé au milieu de la traverse inférieure avant, et cloué à l'arrière sur une planchette d'une longueur à déterminer selon le cas du blessé à transporter, pour combiner l'inclinaison du brancard selon la hauteur de la machine motrice (vélo, moto).

En cas de pluie ou de grande chaleur, on peut placer un bois flexible à la tête du brancard et tendre dessus une toile, un drap de lit ou une couverture (voir le